

Service instructeur

Service du Développement Economique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 20155-07

Service consulté

Association Départementale du Tourisme

BATIMENTS COMMUNAUX A VOCATION TOURISTIQUE

Résumé : *Il est proposé d'attribuer une aide totale de 5 755 € à la commune de Soultz pour des travaux de réhabilitation de locaux sanitaires avec aménagement en faveur des handicapés dans les fermes-auberges du Kohlschlag et de la Glashutte.*

Les fermes-auberges du Kohlschlag et de la Glashutte sont des fermes-auberges propriétés de la commune de SOULTZ.

Consciente de la nécessité de permettre l'accès de ces sites aux handicapés, la commune a engagé des travaux de réhabilitation de locaux sanitaires avec aménagement en faveur des handicapés.

Ferme-auberge du Kohlschlag :

La ferme-auberge du Kohlschlag est située sur les hauteurs de WILLER-SUR-THUR, en contrebas du Col Amic à 800 mètres d'altitude. Sur la route des Crêtes, c'est une étape bien placée entre le Vieil Armand et le Grand Ballon. L'établissement date de 1928 et a été repris en gérance par la famille GEWISS en mars 1997. Ouverte toute l'année (sauf en décembre), la ferme-auberge peut accueillir une cinquantaine de convives.

Le montant des travaux s'élève à 9 103,52 € HT. L'aide attribuée pourrait s'élever à 18 % de la dépense subventionnable, soit un montant de 1 638 €.

Ferme-auberge de la Glashutte

La ferme-auberge de la Glashutte, située à 850 mètres d'altitude sur les hauteurs de Rimbach-près-Guebwiller est également ouverte toute l'année. Elle peut accueillir une soixantaine de convives et cinq chambres permettent de recevoir, en été, dix personnes.

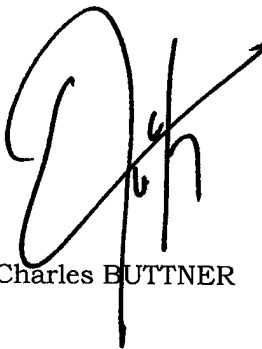
Cette ferme-auberge est gérée par la famille GULLY qui exploite également 69 ha de terres avec un important cheptel.

Le coût des travaux s'élève 22 875,22 € HT. L'aide attribuée pourrait s'élever à 18 % de la dépense subventionnable soit un montant de 4 117 €.

Aussi, je vous propose :

- d'attribuer à la commune de SOULTZ, au titre de la politique de soutien en faveur des bâtiments communaux à vocation touristique :
 - une aide de 1 638 € pour les travaux réalisés à la ferme-auberge du Kohlschlag
 - une aide de 4 117 € pour les travaux réalisés à la ferme-auberge de la Glashutte
- prélever les crédits sur l'enveloppe 95212, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER